

Chef d'équipe de surveillance et d'intervention: - option «Assurer la permanence d'un dispositif de sûreté et de surveillance à terre en conduisant l'action d'une équipe de surveillance et d'intervention terrestre » - option « Assurer la permanence d'un dispositif de sûreté et de surveillance sur un plan d'eau, en conduisant l'action d'une équipe de surveillance et d'intervention en milieu maritime »

RNCP41631 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42802, 42821
Code(s) ROME	K2502, K2503, K1706
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/11/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Centre de Préparation Opérationnelle des Combattants de l'Armée de l'Air et de l'Espace (CPOCAAE)	—	Former et organiser l'évaluation
École des fusiliers marins (ECOFUS)	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'emploi de chef d'équipe de surveillance et d'intervention répond au besoin des armées de disposer de personnels qualifiés et compétents pour assurer la protection et la sécurité des biens et des personnes, des installations et points sensibles (plateformes aéronautiques, enceintes à vocation nucléaire, bases aériennes, navales, de l'aéronautique navale, sous-marines, bâtiments et emprises militaires ou civiles). Initialement recrutés sans exigence de diplôme ou d'expérience professionnelle dans le domaine de la surveillance, de la sûreté et des interventions armées, les militaires affectés sur ces emplois ont suivi des formations qu'ils ont validées. Ils ont été ensuite affectés sur des

emplois qui leur ont permis de développer des compétences et d'acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Le ministère des armées souhaite, à travers cette certification professionnelle, faire reconnaître les compétences des militaires qu'il a formés afin de leur permettre d'occuper, en dehors de l'institution militaire et après une progression professionnelle, des fonctions similaires dans le domaine de la surveillance et de la sécurité.

ACTIVITÉS VISÉES

Au sein du ministère des armées, le chef d'équipe de surveillance et d'intervention est chargé d'assurer l'encadrement d'une équipe d'agents de sûreté et d'intervention en réalisant un suivi administratif des activités courantes. En fonction de l'option choisie, il assure la permanence d'un dispositif de sûreté et de surveillance en conduisant l'action de son équipe à terre ou/et en milieu maritime.

Les fonctions visées renvoient notamment à l'emploi-type de chef d'équipe de sécurité, chargé de sécurité.

Le chef d'équipe de surveillance et d'intervention est chargé de :

- contribuer à la préparation et à la disponibilité opérationnelle du personnel dans le domaine de la défense sécurité;
- l'encadrement du personnel dans le fonctionnement courant de l'activité;
- contribuer au fonctionnement des moyens généraux et de l'organisation de l'unité;
- la coordination de l'équipe de permanence depuis le poste central de protection;
- la conduite de l'action de l'équipe en surveillance et intervention terrestre;
- la coordination de l'équipe de permanence depuis le poste central de protection portuaire;
- la conduite de l'action de l'équipe en surveillance et intervention sur un plan d'eau.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le chef d'équipe de surveillance et d'intervention a pour mission de préparer le personnel de son équipe afin d'assurer à son autorité qu'elle dispose de personnel apte à intervenir de jour comme de nuit dans le cadre la surveillance des installations et des points sensibles dont elle doit assurer la sûreté et la sécurité. Il contribue à la préparation opérationnelle en entraînant son équipe à opérer selon les méthodes opérationnelles spécifiques au métier qui sont décrites dans la doctrine d'emploi et la réglementation en vigueur.

En outre, le chef d'équipe de surveillance et d'intervention assure une mission d'accompagnement de proximité de son personnel, de gestion journalière des tâches à réaliser, en lien et en coordination avec son autorité hiérarchique dans le cadre du suivi des activités quotidiennes mais aussi d'évaluation dans le cadre de la progression professionnelle du personnel de son équipe.

Le chef d'équipe de surveillance et d'intervention de par sa proximité avec l'échelon hiérarchique supérieur dispose d'informations susceptibles d'intéresser ses équipiers tant d'un point de vue opérationnel que d'un point de vue des ressources humaines. En ce sens, il se doit de diffuser les informations montantes ou descendantes pouvant intéresser ses équipiers. De par sa fonction, il est aussi amené à prendre en charge le suivi matériel de certains équipements dont il aura alors la responsabilité en gestion comptable.

À ce titre, il est capable de :

- Encadrer la préparation opérationnelle en contribuant à l'amélioration continue de l'équipe;
- Contribuer à la progression professionnelle de ses équipiers;
- Encadrer le personnel dans le fonctionnement courant de l'unité;
- Évaluer les résultats individuels au sein de son équipe;
- Assurer la transmission des informations relatives au fonctionnement courant de l'unité;
- Participer au suivi technique et comptable du matériel.

En milieu terrestre, le chef d'équipe de surveillance et d'intervention a pour mission d'assurer la sûreté des installations et points sensibles dont il a la responsabilité lors de sa vacation de service. Il contribue aux opérations de protection des intérêts de l'Etat et exerce ses fonctions dans le cadre des missions de défense sécurité confiées à son unité, le cas échéant en temps de crise voire de conflit. Il assure la permanence du service depuis le poste central de protection (PCP). Il encadre et conduit l'action sur le terrain d'une équipe armée de surveillance et d'intervention. Il contribue à la disponibilité opérationnelle de son personnel et du matériel dans le domaine de la défense sécurité. Il évalue et analyse régulièrement l'évolution de la situation puis prend des mesures adaptées. En cas d'atteinte imminente à la sûreté ou à la sécurité des biens et des personnes, il est autonome pour déclencher en urgence une intervention armée dont il assurera la conduite et l'action.

À ce titre, il est capable de :

- Diriger les éléments de l'équipe de surveillance et d'intervention;
- S'assurer de la disponibilité opérationnelle de l'équipe de surveillance et d'intervention;
- Préparer la mission en vue de réaliser un briefing;
- Diriger une équipe armée en patrouille incluant une équipe cynotechnique;

- Commander une équipe armée en intervention incluant une équipe cynotechnique.

En milieu maritime, le chef d'équipe de surveillance et d'intervention a pour mission d'assurer la sûreté des installations portuaires et points sensibles dont il a la responsabilité lors de sa vacation de service. Dans le cas où la mission se déroule dans un port militaire et /ou en frange côtière, son activité professionnelle repose sur sa capacité à diriger son équipe en milieu maritime. Il encadre son équipe et la prépare à intervenir de jour comme de nuit dans un environnement pouvant potentiellement se dégrader en fonction des conditions météorologiques, voire devenir hostile en fonction de la situation, pour se faire il est détenteur du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur option « côtière ». Il contribue à la disponibilité opérationnelle de son personnel et du matériel dans le domaine de la défense sécurité. Il évalue et analyse régulièrement l'évolution de la situation puis prend des mesures adaptées. En cas d'atteinte imminente à la sûreté ou à la sécurité des biens et des personnes, il est autonome pour déclencher en urgence une intervention armée dont il assurera la conduite et l'action. Sa capacité à opérer en environnement maritime lui confère la possibilité d'être projeté en mission au-delà de sa structure habituelle au profit d'entités clientes ayant besoin de disposer d'une capacité de réaction défensive rapide avec un très faible délai de mise en œuvre.

Le chef d'équipe de surveillance et d'intervention peut ainsi renforcer avec son équipe les capacités opérationnelles d'un bâtiment militaire ou étatique, renforcer la sécurité d'unité précieuse, participer à la protection d'un navire civil marchand ou de transport de passagers. (opérations aéronavales, équipe de protection, étatiques, renforcées).

À ce titre, il est capable de :

- Diriger les éléments de l'équipe de surveillance et d'intervention;
- S'assurer de la disponibilité opérationnelle de l'équipe de surveillance et d'intervention;
- Préparer la mission en vue de réaliser un briefing sur le plan d'eau;
- Diriger une équipe armée en patrouille sur un plan d'eau en incluant une équipe cynotechnique;
- Commander une équipe armée en intervention sur un plan d'eau incluant une équipe cynotechnique;
- Diriger en patrouille et en intervention la manœuvre d'une équipe armée en milieu maritime;
- Piloter une embarcation en navigation hauturière.

Blocs de compétences

RNCP41631BC01 — Assurer l'encadrement d'une équipe de surveillance et d'intervention en réalisant un suivi administratif des activités courantes

LISTE DE COMPÉTENCES

Le chef d'équipe de surveillance et d'intervention a pour mission de préparer le personnel de son équipe afin d'assurer à son autorité qu'elle dispose de personnel apte à intervenir de jour comme de nuit dans le cadre la surveillance des installations et des points sensibles dont elle doit assurer la sûreté et la sécurité.

Il contribue à la préparation opérationnelle en entraînant son équipe à opérer selon les méthodes opérationnelles spécifiques au métier qui sont décrites dans la doctrine d'emploi et la réglementation en vigueur.

En outre, le chef d'équipe de surveillance et d'intervention assure une mission d'accompagnement de proximité de son personnel, de gestion journalière des tâches à réaliser, en lien et en coordination avec son autorité hiérarchique dans le cadre du suivi des activités quotidiennes mais aussi d'évaluation dans le cadre de la progression professionnelle du personnel de son équipe.

Le chef d'équipe de surveillance et d'intervention de par sa proximité avec l'échelon hiérarchique supérieur dispose d'informations susceptibles d'intéresser ses équipiers tant d'un point de vue opérationnel que d'un point de vue des ressources humaines. En ce sens, il se doit de diffuser les informations montantes ou descendantes pouvant intéresser ses équipiers. De par sa fonction, il est aussi amené à prendre en charge le suivi matériel de certains équipements dont il aura alors la responsabilité en gestion comptable.

À ce titre, il doit :

- Encadrer la préparation opérationnelle en contribuant à l'amélioration continue de l'équipe en identifiant et en ciblant les connaissances théoriques et pratiques en fonction des besoins et en organisant des séances d'entraînements journaliers réglementaires dans le but de développer les compétences techniques opérationnelles du personnel de son équipe.
- Contribuer à la progression professionnelle de ses équipiers en animant des séances de formation pratiques dans le but de renforcer les mécanismes de base de l'intervention.
- Encadrer le personnel dans le fonctionnement courant de l'unité en suivant et en accompagnant les collaborateurs dans les activités de travail en prenant en compte les potentielles situations de handicap de ses collaborateurs

(intégration, aménagement du poste de travail) afin de s'assurer de l'exécution des tâches prescrites dans le but d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le programme journalier ou dans les contrats d'objectifs

- Évaluer les résultats individuels au sein de son équipe en proposant à sa hiérarchie des éléments d'appréciation factuels et mesurables dans les domaines de la formation, la discipline et la réglementation intérieure dans le but de formaliser l'appréciation individuelle annuelle du personnel.
- Assurer la transmission des informations relatives au fonctionnement courant de l'unité en centralisant et diffusant l'information et en s'assurant de l'enregistrement des mouvements de personnel sur les documents et registres réglementaires dans le but de rendre compte de la situation des effectifs en fonction des activités.
- Participer au suivi technique et comptable du matériel en renseignant les imprimés réglementaires lors des mouvements de matériel dans le but de garantir la disponibilité des équipements et du matériel au sein de l'unité (armes, équipements de protection, matériel de lutte nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (NRBC), matériels radio de transmission, matériel de sport, ...).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation

Contrôle des connaissances par évaluations écrites et orales

Études de cas et/ou restitutions technico-opérationnelles

Mises en situation contextualisées

RNCP41631BC02 — Assurer la permanence d'un dispositif de sûreté et de surveillance à terre en conduisant l'action d'une équipe de surveillance et d'intervention terrestre (Bloc optionnel)

LISTE DE COMPÉTENCES

Le chef d'équipe de surveillance et d'intervention a pour mission d'assurer la sûreté des installations et points sensibles dont il a la responsabilité lors de sa vacation de service. Il contribue aux opérations de protection des intérêts de l'Etat et exerce ses fonctions dans le cadre des missions de défense sécurité confiées à son unité, le cas échéant en temps de crise voire de conflit. Il assure la permanence du service depuis le poste central de protection (PCP). Il encadre et conduit l'action sur le terrain d'une équipe armée de surveillance et d'intervention. Il contribue à la disponibilité opérationnelle de son personnel et du matériel dans le domaine de la défense sécurité. Il évalue et analyse régulièrement l'évolution de la situation puis prend des mesures adaptées. En cas d'atteinte imminente à la sûreté ou à la sécurité des biens et des personnes, il est autonome pour déclencher en urgence une intervention armée dont il assurera la conduite et l'action.

À ce titre, il doit :

- Diriger les éléments de l'équipe de surveillance et d'intervention en organisant une présence physique dissuasive sur le site tout en exploitant les moyens de télésurveillance et de vidéo détection du PCP dans le respect des procédures en vigueur dans le but de contribuer à la sécurisation des installations et des points sensibles.
- S'assurer de la disponibilité opérationnelle de l'équipe de surveillance et d'intervention en vérifiant les équipements, l'armement, les munitions ainsi que le niveau technique du personnel en procédant à la préparation et aux contrôles en vigueur dans le but d'assurer en permanence la disponibilité individuelle et collective de l'équipe.
- Préparer la mission en vue de réaliser un briefing en vue d'exposer les modalités d'exécution aux équipiers en respectant les procédures réglementaires dans le but de réagir à tout moment de manière adapté à tout événement imprévu susceptible de nuire à l'intégrité des installations et des points sensibles du site.
- Diriger une équipe armée en patrouille incluant une équipe cynotechnique en vue de détecter des vulnérabilités éventuelles

en adoptant les mesures adaptées en cas de suspicion d'intrusion ou de malveillance dans le but de lever les doutes sur l'intégrité de la zone à protéger.

- Commander une équipe armée en intervention incluant une équipe cynotechnique après avoir présenté la situation particulière du moment, le cas échéant en langue anglaise technique, et s'être organisé en conséquence en vue d'intervenir sur : un individu ou un groupe d'individus, et / ou un véhicule, et / ou dans un bâtiment, et / ou un espace ouvert dans sa zone de responsabilité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation

Contrôle des connaissances par évaluations écrites et orales

Études de cas et/ou restitutions technico-opérationnelles

Mises en situation contextualisées

RNCP41631BC03 — Assurer la permanence d'un dispositif de sûreté et de surveillance sur un plan d'eau, en conduisant l'action d'une équipe de surveillance et d'intervention en milieu maritime (Bloc optionnel)

LISTE DE COMPÉTENCES

Le chef d'équipe de surveillance et d'intervention a pour mission d'assurer la sûreté des installations portuaires et points sensibles dont il a la responsabilité lors de sa vacation de service. Dans le cas où la mission se déroule dans un port militaire et /ou en frange côtière, son activité professionnelle repose sur sa capacité à diriger son équipe en milieu maritime. Il encadre son équipe et la prépare à intervenir de jour comme de nuit dans un environnement pouvant potentiellement se dégrader en fonction des conditions météorologiques, voire devenir hostile en fonction de la situation, pour se faire il est détenteur du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur option « côtière ». Il contribue à la disponibilité opérationnelle de son personnel et du matériel dans le domaine de la défense sécurité. Il évalue et analyse régulièrement l'évolution de la situation puis prend des mesures adaptées. En cas d'atteinte imminente à la sûreté ou à la sécurité des biens et des personnes, il est autonome pour déclencher en urgence une intervention armée dont il assurera la conduite et l'action.

Sa capacité à opérer en environnement maritime lui confère la possibilité d'être projeté en mission au-delà de sa structure habituelle au profit d'entités clientes ayant besoin de disposer d'une capacité de réaction défensive rapide avec un très faible délai de mise en œuvre. Le chef d'équipe de surveillance et d'intervention peut ainsi renforcer avec son équipe les capacités opérationnelles d'un bâtiment militaire ou étatique, renforcer la sécurité d'unité précieuse, participer à la protection d'un navire civil marchand ou de transport de passagers. (opérations aéronavales, équipe de protection, étatiques, renforcées).

À ce titre, il doit :

- Diriger les éléments de l'équipe de surveillance et d'intervention en organisant une présence physique dissuasive sur le plan d'eau tout en exploitant les moyens de télésurveillance et de vidéo détection du PCP dans le respect des procédures en vigueur dans le but de contribuer à la sécurisation des installations portuaires et des points sensibles.
- S'assurer de la disponibilité opérationnelle de l'équipe de surveillance et d'intervention en vérifiant les équipements, l'armement, les munitions, les embarcations, ainsi que le niveau technique du personnel en procédant à la préparation et aux contrôles en vigueur dans le but d'assurer en permanence la disponibilité individuelle et collective de l'équipe.
- Préparer la mission en vue de réaliser un briefing sur le plan d'eau en vue d'exposer les modalités d'exécution aux équipiers en respectant les procédures réglementaires et la sécurité nautique dans le but de réagir à tout moment de manière adapté à tout événement imprévu susceptible de nuire à l'intégrité des installations portuaires et des points sensibles du site.
- Diriger une équipe armée en patrouille sur un plan d'eau en incluant une équipe cynotechnique en vue de détecter des vulnérabilités éventuelles en adoptant les mesures adaptées en cas de suspicion d'intrusion ou de malveillance dans le but de lever les doutes sur l'intégrité de la zone à protéger.
- Commander une équipe armée en intervention sur un plan d'eau incluant une équipe cynotechnique après avoir présenté la situation particulière du moment, le cas échéant en langue anglaise technique, et s'être organisé en conséquence en vue d'intervenir sur un individu ou un groupe d'individus, et / ou une embarcation , et/ou de la terre vers la mer et inversement, et/ou un espace maritime ouvert dans sa zone de responsabilité.
- Diriger en patrouille et en intervention la manœuvre d'une équipe armée en milieu maritime en pilotant ou en faisant piloter sous sa responsabilité une embarcation opérationnelle en zone côtière dans le but d'assurer la mission de défense militaire conformément à la doctrine d'emploi en vigueur le cas échéant en ayant recours à une langue anglaise technique.
- Piloter une embarcation en navigation hauturière sous le contrôle d'un responsable d'équipes de surveillance et d'intervention dans le respect du cadre juridique et d'emploi de la force applicable à la zone maritime concernée conformément à la doctrine d'emploi en vigueur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation

Contrôle des connaissances par évaluations écrites et orales

Études de cas et/ou restitutions technico-opérationnelles

Mises en situation contextualisées

Titulaire UV Permis Côtier

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Dans les armées, le chef d'équipe de surveillance et d'intervention exerce son emploi dans tout type d'unités chargées de la protection sécurité des installations et sites sensibles. Il concourt à la protection des navires civils et militaires, à la protection des installations militaires et des forces dédiées à la manœuvre aérienne. Il intervient en temps de paix comme en temps de crise.

Dans le civil, ce type d'activité s'exerce essentiellement dans les secteurs de la sécurité privée et publique. Il a vocation à être employé au sein de nombreuses entreprises privées, petites et moyennes structures, en charge de la surveillance pour le compte de clients variés (entreprises, administrations ou particuliers) :

- Industrie : usines, entrepôts, zones d'activités ;
- Tertiaire : bureaux, sièges sociaux, établissements recevant du public, administrations, manifestations à caractère évènementiel ;
- Commerce : magasins, centres commerciaux, entrepôts, centres logistiques ;
- Particuliers : résidences, appartements.

A ce titre, il assure la protection des biens et des personnes au sein d'une organisation. Le chef d'équipe de surveillance et d'intervention gère ainsi les équipes de sécurité et organise les plannings ainsi que les formations nécessaires. Il coordonne également au quotidien les activités de sécurité sur le site, explique et fait respecter les règles et procédures. Il assure enfin la veille technologique pour améliorer les systèmes de sécurité existants.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chef d'équipe de sécurité ;
- Chef d'équipe de sécurité incendie ;
- Chef de sécurité ;
- Chef de site sécurité ;
- Chef de site sécurité incendie.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Du fait de la composante « sécurité des personnes et des biens », les activités privées de sécurité sont strictement encadrées.

Elles sont essentiellement réglementées et codifiées dans le livre VI (parties législative et réglementaire) du code de la sécurité intérieure.

Les articles L 612-1 et suivants définissent les conditions de délivrance d'une carte professionnelle destinée à tout agent désireux d'exercer des missions de sécurité privées. Les articles R 612-24 et suivants précisent les conditions de justification de l'aptitude professionnelle permettant la délivrance de cette carte par le conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS).

Il est ainsi prévu "une obligation d'aptitude professionnelle préalable pour exercer le métier" pour les agents d'entreprises de sécurité privée. L'aptitude professionnelle préalable à l'emploi peut être justifiée par la détention :

- soit d'une certification professionnelle (CP) enregistrée au RNCP ;
- soit d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) élaboré par la branche professionnelle de l'activité concernée et agréé par le ministre en charge de l'Intérieur ;
- soit d'un titre à finalité professionnel reconnu par un Etat membre de l'Union européenne.

Par ailleurs, les officiers et sous-officiers ainsi que certains fonctionnaires et ouvriers de l'Etat relevant du ministère des Armées sont réputés justifier, sous certaines conditions, de l'aptitude professionnelle (articles R 612-36 et R 612-41 du code de la sécurité intérieure).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €

Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en formation est réservée aux militaires et civils du ministère des Armées.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury de certification pourra comprendre de trois à cinq membres.

Il est idéalement composé d'une majorité de « professionnels ».

Président du jury :

- le commandant ou directeur de l'organisme certificateur ou son représentant.

Membres du jury :

- de 1 à 2 membres du collège dit "professionnel";
- de 1 à 2 membres du collège dit "formateur".

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/11/2030
Date de dernière délivrance possible	08/11/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	227	2	100 %	—
2023	155	3	100 %	—
2022	143	5	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35238

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41631/>